



Contact presse Caf  
Aude Herbonniere  
Tél : 04 67 22 99 09  
[aude.herbonniere@cafherault.cnafmail.fr](mailto:aude.herbonniere@cafherault.cnafmail.fr)

# LA DIRECTION DE LA CAF DE L'HÉRAULT TIENT À RÉAGIR À L'ARTICLE DE MIDI LIBRE PARU LE 11 AOÛT SUR LE CENTRE DE VACANCES DE SAINT-LARY.

Les faits relatés concernent un séjour organisé dans le cadre du dispositif «premiers départs» en vacances piloté par l'Unat, dont les Caf d'Occitanie sont partenaires.

Pour ce qui est de la Caf de l'Hérault,

- d'une part elle conventionne avec des partenaires associatifs qui accompagnent les familles dont les enfants partiront en vacances,
- d'autre part, elle finance une partie du séjour placé sous la responsabilité du centre de vacances conventionné avec l'Unat.

Elle n'a donc pas de responsabilités opérationnelles, ni dans l'inscription des enfants par les familles via les opérateurs, ni dans la gestion du séjour.

L'article fait état d'une situation totalement «cauchemardesque». Si ces faits sont avérés, ils sont en effet particulièrement graves. Nul doute que des plaintes seront déposées, qui permettront de faire toute la lumière.

Cependant, dans un article de ce matin de La dépêche (<https://www.ladepeche.fr/2022/08/11/les-animateurs-de-la-colonie-a-saint-lary-traumatise-10483314.php>), la Directrice adjointe du séjour dément une partie des faits relatés dans l'article de Midi libre.

Elle indique par ailleurs, et cela peut être un début d'explication, un encadrement insuffisamment expérimenté.

Enfin, la question se pose, dans le cas précis, d'une gestion de séjours conjoints pour des enfants âgés de 7 à 15 ans, là où d'autres opérateurs assurent une alternance des séjours en fonction des tranches d'âge 7/12 ans et 13/15 ans. Les problématiques de l'enfance et de l'adolescence sont très différentes et méritent généralement d'être dissociées pour assurer de vraies vacances aux enfants et notamment éviter ce type d'incident.

La Caf de l'Hérault va donc demander un rapport circonstancié à l'opérateur et s'assurera, pour les prochains départs, du strict respect des normes d'encadrement et de la réglementation en vigueur.

**Enfin, l'article stigmatise des enfants de Béziers et de Montpellier ainsi que les Caf d'Occitanie qui les auraient «placés».** La Directrice adjointe du séjour indique dans l'article de La Dépêche de ce jour : «*Contrairement à ce qui a pu être raconté, les perturbateurs n'étaient pas seulement de la région Occitanie. C'était moitié-moitié...*» entre des enfants venant de Charente et ceux venant d'Occitanie.

**La Direction de la Caf de l'Hérault, qui n'a jamais été sollicitée, est donc particulièrement surprise de la teneur de cet article uniquement à charge envers les enfants d'Occitanie, article rédigé, c'est à noter, par le rédacteur en Chef adjoint du quotidien La Charente Libre.**